

# La gazette de la SPANAH

## 1 - Le mot du Président :

De l'aveu de nombreux confrères, honoraires ou non, la Gazette connaît un grand succès ; c'est, le vôtre, c'est le nôtre. Le Bâtonnier a permis d'amplifier sa diffusion par un relai dans le Bulletin du Barreau qui donne à tous les avocats de notre barreau la possibilité de garder un « lien » avec nous, qu'il en soit remercié et avec lui Adrien Croze, notre confrère chargé de la communication à l'Ordre. Merci enfin à notre comité éditorial composé de Michel Souhaité, Bruno Richard et Jean-Louis Magnier sans qui cette Gazette ne vivrait pas et qui cherche d'autres rédacteurs !

Voici qu'après des mois de confinement nous pouvons nous retrouver à l'occasion de manifestations. Notre amphi Gaston Monnerville était presque comble lors de nos dernières réunions, c'est réjouissant. Je vous invite à être attentif à la lecture de notre compte-rendu d'activité et au programme concocté pour les 4 mois à venir. Vous réaliserez que la multiplicité des sujets traités permettra à chacun, je le souhaite, de capter la diversité de ses centres d'intérêt.

L'année 2021 a été un excellent cru car 28 membres nouveaux nous ont rejoint. C'est plus de 10% de notre effectif. Pour eux et pour ceux qui avaient adhéré au cours du deuxième semestre 2020 et que nous n'avons pu rencontrer, nous avons organisé le 13 décembre un « séminaire d'intégration » à la Maison du barreau. Ce fut une belle rencontre avec 14 d'entre eux, l'occasion de nous entretenir sur les missions et objectifs de la Spanah et somme toute d'imaginer ensemble la façon d'organiser nos rencontres prochaines et d'être plus utiles et conviviaux pour les avocats honoraires... En cette fin décembre je vous souhaite de joyeuses fêtes et, par anticipation vous présente mes vœux de santé et de bonheur pour 2022 ! Xavier Delcros.

---

*Collège des Avocats  
honoraires de Paris  
et des Hauts-de-Seine*

*S.P.A.N.A.H*  
*(section Parisienne  
de l'Association Nationale  
des  
Avocats Honoraires*

*Présidence :*  
*Xavier DELCROS*

---

## 2 - Vade-Mecum de la SPANAH :

- La Spanah a exprimé sa voix dans les débats concernant le projet de loi organique « pour la confiance dans l'institution judiciaire ». Son Président a écrit à Monsieur le Garde des Sceaux le 2 octobre pour lui rapporter que lors de son assemblée du 23 septembre 2021 la Spanah avait à l'unanimité de ses membres présents exprimé son soutien sans réserve à la participation des avocats honoraires dans la composition des juridictions criminelles et qu'elle était prête à participer à sa promotion et à sa mise en œuvre. La directrice du cabinet du ministre a immédiatement répondu à ce message. En revanche notre Président a joint le 12 novembre dernier la protestation écrite de la Spanah au soutien du Bâtonnier de Paris pour défendre le secret professionnel soulignant que « ce secret est pour l'avocat un pilier déontologique et pour le citoyen une garantie essentielle de justice démocratique »

- Le 16 septembre une vingtaine d'entre nous ont particulièrement apprécié une visite guidée du château de Chantilly, des Grandes Ecuries et des jardins organisés par Anne CHARVÉRIAT.

-Le 23 septembre s'est tenue notre Assemblée Générale Ordinaire avec une intervention de notre Trésorier Jean-Louis MAGNIER sur un sujet brûlant - « La réforme des retraites est-elle inéluctable ? ». Traité d'une façon globale hors polémique, ce travail pédagogique remarquable a permis de situer les enjeux de cette réforme. En conclusion, l'orateur pense qu'il faut s'attendre à une réforme après les élections présidentielles qui portera sur le relèvement de l'âge légal de la retraite à 64/65 ans, à l'intégration des régimes « spécifiques » (transports publics et énergie) très déficitaires dans le régime général et à la fixation d'un minimum à 1000€. Il ne croit pas à une réforme systémique qui remettrait en cause les régimes autonomes dont le nôtre. Mais l'évolution démographique devra nous conduire à nous réformer aussi.

-Le 13 octobre à l'occasion de la cérémonie de remise de la médaille du Barreau de Paris notre Président Xavier DELCROS a rappelé ce qu'est la SPANAH en proposant pour tous les récipiendaires de se joindre à nous le jeudi 18 novembre à 15 heures à la Maison du Barreau.

-Durant le mois d'octobre, pour les Confrères qui ont des difficultés à régler la cotisation due à l'Ordre, Bruno RICHARD et Jean-Louis MAGNIER ont établi une coordination avec les Services de l'Ordre pour améliorer l'efficacité du recouvrement tout en prenant en compte la situation économique de certains nécessitant une aide.

-Dans la matinée du 18 novembre nous avons reçu selon l'usage les candidats aux élections au Conseil de l'Ordre qui a permis des discussions d'excellent niveau et a manifesté leur bon niveau de motivation et de compétence. A l'issue d'un déjeuner amical dans un « petit restaurant » proche du Palais, nous nous sommes retrouvés dans un amphi presque comble pour assister à une brillante conférence de notre Confrère Carbon de SEZE sur les questions de l'Avocat face aux médias et de son rôle dans le procès médiatique. Il nous a exposé comment l'avocat doit régler sa parole selon les 3 filtres de Socrate pour qu'elle soit juste, loyale et pertinente. Un débat de haute tenue s'en est suivi avec l'auditoire. Que notre intervenant soit vivement remercié pour sa clarté et la qualité de sa parole à l'occasion de ses passages sur les médias qui font honneur à notre profession.

Le 6 décembre nous nous sommes retrouvés à la Bourse de Commerce de Paris 2 rue de Viarmes, pour une visite guidée de la collection PINAULT avec Anne CHARVÉRIAT comme toujours.

Le 16 décembre, 48 d'entre nous étions inscrits pour la visite de la Grande Mosquée de Paris sur invitation de notre Confrère CHEMS-EDDINE HAFIZ, Recteur de la Grande Mosquée. Malheureusement, quelques cas de Covid déclarés, ont contraints notre hôte d'annuler cet événement en dernière minute. C'est partie remise pour des jours meilleurs ....

## Vos contacts

sont à votre disposition:

**Xavier DELCROS,**  
Président : 06 16 34 44 99  
[xavierdelcros@yahoo.fr](mailto:xavierdelcros@yahoo.fr)

**Bruno RICHARD,**  
Président d'Honneur : 06 81 13 42 73  
[cobrurichard@orange.fr](mailto:cobrurichard@orange.fr)

**Anne DIRCKS-DILLY COFFIN,**  
Secrétaire Générale : 06 07 78 45 95  
[add.coffin@gmail.com](mailto:add.coffin@gmail.com)

**Jean-Louis MAGNIER,**  
Trésorier : 06 08 87 23 87  
[jlmagnier@orange.fr](mailto:jlmagnier@orange.fr)

**Michel SOUHAITE,**  
Chargé de la communication :  
06 11 42 29 13  
[michel.souhaite@orange.fr](mailto:michel.souhaite@orange.fr)

---

*Si votre adresse courriel change  
ou que vous en avez acquis une,  
n'omettez pas de nous en  
informer.*

---

## 3 - Les Nouvelles de l'ANAH :

L'ANAH est présente et active à la CNBF. Son Président Olivier Benoît, membre de la Spanah nous rapporte le rôle assumé par les avocats honoraires dans notre caisse de retraite et l'enjeu des élections qui seront organisées en 2022 :

« S'il est un rôle qui incombe naturellement à l'ANAH, c'est bien d'être présente et active dans les différentes instances de la CNBF puisque son objet social est la défense des intérêts matériels et moraux de ses membres qu'ils soient avocats honoraires ou simplement retraités.

C'est ainsi que, sur les 145 délégués siégeant à l'Assemblée générale de la CNBF, les 14 représentants des avocats honoraires et retraités sont en totalité des membres de l'ANAH. Ces délégués ont élu 4 membres titulaires et 4 suppléants au Conseil d'Administration, ce dernier comportant 38 membres.

Bien que les statuts ne le prévoient pas expressément, un administrateur, membre de l'ANAH, siège au sein du Bureau de la Caisse qui en est le véritable centre névralgique.

Cette présence à l'Assemblée, au Conseil et au Bureau est plus que symbolique et permet aux avocats honoraires de peser sur les décisions de l'institution.

Les avocats honoraires sont aussi présents dans les différentes commissions, en particulier dans la Commission d'action sociale qui apporte des aides à nos confrères en difficulté ce qui leur permet de relayer et soutenir les demandes émanant de nos Sections, ainsi que dans la très importante Commission de pilotage qui travaille chaque année sur l'épineux dossier de la revalorisation de nos retraites. Nos représentants ont ainsi obtenu que la hausse du point de retraite prévue l'an dernier à hauteur de 0,2% soit portée à 0,5%, augmentation qui ne couvre pas la hausse du coût de la vie mais n'est pas complètement négligeable.

De nouvelles élections sont prévues en 2022 et l'ANAH va à nouveau présenter une liste qui, grâce à vos suffrages, continuera à agir au sein d'une institution à laquelle nous sommes tous très attachés. » Nous reviendrons vers vous avant le scrutin pour organiser notre mobilisation.

L'assemblée générale annuelle de l'ANAH s'est tenue à Paris au siège place de la Sorbonne le 6 octobre 2021 en présence d'une douzaine de membres de la Spanah. Huit ont participé à la belle escapade organisée cette année du 20 au 22 octobre à Reims et dans sa région cette année ; les arts gothique et œnologique ont été célébrés avec « petillance ».

## 4 - Les nouveaux adhérents :

Nous sommes heureux de compter parmi nous 12 nouveaux adhérents qui nous ont rejoint ces 6 derniers mois.

Nous les citons avec plaisir : Alice BRYDEN, Hervé BIDAUD, Jean-Charles CHOURAQUI, Gilles GALINIER-WARRAIN, Sylvie VOLNAY-AMOUROUX, Christian CONNOR, Isabelle FILIERE, Marc COURTEAUD, Martine CONSTANT, Nicole LELOIR, Linda GUEZ, Janine FRANCESCHI-BARIANI.

C'est une joie d'avoir accueilli cette année 28 nouveaux membres au sein de notre association.

## 5 - Chronique vie pratique :

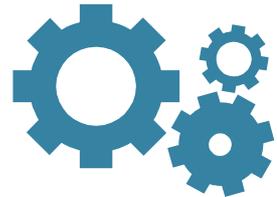
Notre attention aux régimes complémentaires santé devient un sujet d'actualité global et nous rend particulièrement à l'écoute des projets de modification éventuelle. Les régimes complémentaires parce qu'ils sont couteux en particulier pour les retraités font l'objet d'un réexamen de l'intérêt de leur existence par le Ministère de la Santé. Faut-il les intégrer dans une plus grande Assurance Maladie ? Mais compte-tenu des coûts de santé en région parisienne il faudra encore se soucier de souscrire une surcomplémentaire.

Certains d'entre vous souhaitent consulter l'état de leurs droits à la CNBF et rencontrent des difficultés pour joindre les services. Le plus simple est d'aller par internet sur le site et de créer un espace personnel. Voici la démarche à suivre :

En premier lieu retrouvez un document de la CNBF qui mentionne votre numéro d'adhérent à la caisse et munissez-vous de votre numéro de SS à 13 chiffres.

Allez sur le site de la CNBF , [www.cnbffr.fr](http://www.cnbffr.fr) . Sur la page d'accueil, cliquez-en haut à gauche sur la case espace personnel.

Vous arriverez sur la page d'identification, descendez à la ligne « vous ne disposez pas de compte sur l'espace personnel » et cliquez sur la case affilié Barreaux français. Il vous sera demandé d'intégrer votre numéro de SS et d'adhérent à la CNBF puis de créer votre mot de passe. Vous aurez accès à votre espace personnel sur lequel naviguer. Pour vérifier le montant de vos prestations par exemple, allez visiter la rubrique « services allocataire ».



## 6 - Billet d'humour : « LA CENSURE POUR L'ECHAFAUD » par Bruno Richard

C'était au temps pré-badineries où la guillotine exerçait sa fascination sur le public et conférait à la cour d'assises des allures de plaza de toros.

Mon associé JP avait hérité d'une commission d'office qui lui valait l'honneur de défendre un ancien légionnaire réellement susceptible de rencontrer la "Veuve".

Il avait cru devoir trucidier à coups de couteau le gardien de nuit d'un restaurant du bois de Boulogne qu'il envisageait de cambrioler. Au surplus il se présentait de manière fort antipathique.

Notre confrère sans doute fasciné par l'enjeu ne put s'empêcher au cours des débats de dire à plusieurs reprises :

" monsieur l'avocat général échafaude l'hypothèse..."

Il eut alors la surprise de recevoir via l'huissier d'audience ce message de l'un des jurés :

"Maître, dans les circonstances de cette affaire évitez d'employer le mot " échafauder" qui pourrait donner des idées à la Cour ".

C'est pourtant peut-être cette maladresse verbale qui lui valut de sauver la tête de son client.

Association déclarée à la Préfecture de Police de PARIS le 28 Février 1994.

Insertion au Journal Officiel le 2 Mars 1994

CORRESPONDANCE au siège Social :  
S.P.A.N.A.H. – COLLEGE DES AVOCATS  
HONORAIRES

Bureau des Associations du Barreau de PARIS -  
11 Place Dauphine 75001 PARIS

## 7 - Calendrier prévisionnel de nos activités 2022 :

- Mardi 18 janvier nous nous retrouverons à 16h au Petit Palais pour une visite-conférence de l'exposition temporaire consacrée au peintre russe Ilya Répine sous la houlette de notre amie Anne Charveriat. (Formulaire d'inscription joint)
- Jeudi 20 janvier 2022, à 15h à la Maison du Barreau place Dauphine, salle Gaston Monnerville, réunion ordinaire et conférence de notre confrère Thibault de Montbrial qui viendra nous parler de son dernier ouvrage « Osons l'autorité ». A l'issue nous partagerons ensemble selon la tradition la Galette des rois, au Caveau du Palais, 19 place Dauphine !
- Mercredi 16 février à 15h à la Maison du barreau, salle Gaston Monnerville, réunion ordinaire et conférence du Bâtonnier Jean-Marie BURGUBURU qui nous parlera de la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme qu'il préside depuis 2 ans ainsi que de son expérience comme membre de la CIASE qui vient de rendre son rapport dit « rapport Sauvé ».
- Mardi 15 mars à 16h30 Anne Charveriat nous propose une visite-conférence de l'Hôtel de la Marine, le « grand tour ». Un formulaire d'inscription vous sera adressé le moment venu.
- Jeudi 17 mars à 14h30 à la Maison du Barreau place Dauphine Assemblée Générale annuelle et élection des membres du Comité de Direction suivie de la désignation du bureau. A 16h conférence de notre amie Martine Luc-Thaler qui nous parlera de son expérience juridictionnelle à Monaco....
- Le jeudi 7 avril, à 15h à la Maison du Barreau place Dauphine, salle Gaston Monnerville réunion ordinaire et conférence de notre confrère Henri Leclerc qui nous contera son expérience d'avocat pénaliste.

## 8 - In memoriam

Au cours des derniers mois nous avons appris avec tristesse le décès de 11 confrères, avocats honoraires, dont nous faisons mémoire : Guy FONTE, Denise LORPHELIN COLLIN, Guy NICOLAS, Christian BOURGUET, Jacques MARCHAND, Carl SALANS, Jean-René GAUD, Camille DREYFUS LEMONIER, Pierre TELLIER, Geneviève GUILGUET-ROUQUET, Paul BOUAZIZ. Toutes nos condoléances vont à leur famille et à leurs proches.

---

## Renouvellement du Comité de Direction et tenue de l'Assemblée Générale Annuelle Ordinaire statutaire de la SPANAH : appel à candidature

L'assemblée générale annuelle statutaire sera réunie le jeudi 17 mars 2022 à 14h30 à la Maison du Barreau, 11 place Dauphine, 75001 Paris :

- 1 - Rapport financier du Trésorier sur l'exercice 2020 et vote du quitus ;
  - 2 - Rapport moral du Président et vote du quitus.
- 

Ce jour-là l'Assemblée générale procèdera aussi à l'élection des 15 membres du Comité de Direction. Selon les statuts l'Association est dirigée par un Comité de Direction dont les membres sont élus par l'AGO pour une durée de 3 ans. Les membres ne peuvent être renouvelés plus de 2 fois. Sont électeurs et éligibles tous les membres de l'association à jour de leur cotisation.

Les candidatures aux fonctions de membres du Comité de Direction seront à présenter par courriel AVANT 1<sup>ER</sup> FEVRIER 2022, à l'attention de Mme Anne COFFIN, Secrétaire Générale de la Spanah, add.coffin@gmail.com, en précisant qu'il s'agit d'une première candidature ou d'un renouvellement.

A l'issue de ces désignations, le Comité de Direction procèdera à l'élection du nouveau bureau composé au moins d'un(e) Président(e), d'un(e) Secrétaire Général, d'un(e) secrétaire général adjoint, d'un(e) Trésorier(e) et d'un(e) Trésorier(e) Adjoint(e).

Si vous ne pouvez être présent(e), merci de retourner un pouvoir au siège de l'association ou de le remettre à un autre membre.

Je soussigné(e) ----- donne pouvoir à ----- de me représenter et voter en mon nom, avec faculté de substituer un autre adhérent présent à l'AG de la Spanah du 17 mars 2022.

Bon pour pouvoir, lu et approuvé, date et signature.

---

